



**HAL**  
open science

# Mobiliser les “ invisibles ” : un projet de développement du pouvoir d’agir à l’épreuve du travail social

Anaëlle Deher

## ► To cite this version:

Anaëlle Deher. Mobiliser les “ invisibles ” : un projet de développement du pouvoir d’agir à l’épreuve du travail social. Journée d’étude les politiques d’insertion aujourd’hui: représentations, acteurs, dispositifs, Sep 2022, Lyon, France. hal-03777873

**HAL Id: hal-03777873**

**<https://hal.science/hal-03777873>**

Submitted on 28 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Mobiliser les « invisibles » : un projet de développement du pouvoir d'agir à l'épreuve du travail social

A l'été 2020, en réponse au premier confinement et à l'état de crise sanitaire, l'Etat a débloqué des fonds et encouragé la mise en place d'animations majoritairement à visée récréative dans les quartiers populaires. A cette occasion, une coordinatrice jeunesse dans un centre social de l'est lyonnais a mis en place un projet partenarial dans les quartiers classés Politiques de la Ville de la commune. Ce projet consistait à proposer des espaces et temps d'accueil hors les murs pour les jeunes en soirée. Ce dispositif avait pour objectif de permettre aux professionnels du social et de l'insertion de rencontrer les jeunes qui ne viennent pas forcément dans les structures afin de créer un lien susceptible de permettre un accompagnement du jeune par les structures adéquates en fonction de ses besoins. Au cours de cet été et des rencontres, la coordinatrice a pris conscience, entre autres, de l'importance du phénomène de non-recours des jeunes. Issue d'une famille militante et engagée dans les luttes des droits humain et sociaux, la coordinatrice déjà investie dans d'autres projets d'émancipation des habitants – dont une recherche action- voit dans la question du non-recours un objet dont il faut se saisir et c'est ainsi qu'est né l'idée d'un nouveau projet inspiré de cette expérience estivale.

Ce projet- qui sera nommé par la suite « 115 de la jeunesse »- a été imaginé comme un projet partenarial rassemblant différentes structures ayant des compétences variées afin de proposer un accompagnement « sur-mesure » aux jeunes dits « invisibles » des quartiers populaires du territoire. Ce qualificatif d' « invisibles » est donné aux jeunes qui se tiennent éloignés des institutions tout en ayant ni emploi, ni formation, ni établissement scolaire<sup>1</sup>. L'un des enjeux du dispositif était donc d'approcher ces jeunes afin de leur permettre de reprendre leur place dans la société en les guidant vers une forme d'autonomie selon les concepts véhiculés par la notion d'*empowerment*<sup>2</sup>.

Ce dispositif, pensé en premier lieu par une coordinatrice de centre social, est venu s'inscrire dans une dynamique plus générale de prise en compte du problème du non-recours et de l'insertion des jeunes. En effet, la considération européenne pour les NEET favorise, en France, l'inscription à l'agenda politique du non-recours des jeunes à partir de 2012. Cette année-là, le CESE s'est saisi de cet enjeu et différents rapports ont été édités conduisant à la mise en place de programmes d'action visant à faciliter l'accès aux droits des jeunes<sup>3</sup>. Pourtant, la mise en œuvre de ce dispositif local s'est heurtée à plusieurs écueils et a fini par échouer.

---

<sup>1</sup> Cette définition des invisibles repose à la fois sur la définition donnée par Bernot-Caboche dans Bernot-Caboche, C. (2020). La galère des jeunes dits « invisibles ». Les Cahiers du Développement Social Urbain, 71, 9-11. <https://doi.org/10.3917/cdsu.071.0009> que sur l'interprétation qu'en font les professionnels du social que nous avons rencontré

<sup>2</sup> Bacqué, M., Biewener, C. (2015). L'empowerment, une pratique émancipatrice ?. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2015.01>

<sup>3</sup> Vial, B. R. (2020). L'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés. (Thèse). Université Grenoble Alpes.

Nous proposons ici de discuter la manière dont ce dispositif d'action sociale visant l'insertion des jeunes « invisibles » a mis en lumière les tensions liées à l'émergence d'un champ d'action publique local en direction du non-recours des jeunes éloignés des institutions.

Le travail proposé présente les résultats d'une enquête de terrain s'étant déroulée majoritairement d'avril à juillet 2021 dans le cadre de mon mémoire de master 2 en analyse des politiques publiques. Cette enquête qualitative a consisté principalement en une campagne d'entretiens auprès d'une douzaine d'intervenants de l'action sociale dont les structures étaient engagées dans le projet « 115 de la jeunesse ». La campagne d'entretiens a été complétée par des observations participantes lors des soirées d'interventions et de réunions de mise en place du projet ainsi que par l'analyse de sources écrites.

Dans un premier temps, nous montrerons que le contexte actuel des politiques d'insertion des jeunes « invisibles » a de prime abord favorisé la création de ce dispositif d'autant plus facilement qu'il existe un flou sémantique autour de la notion de « mobilisation » et qu'un consensus semble être partagé sur les raisons du non-recours des jeunes par les professionnels impliqués. Cependant, dans un second temps, nous verrons que ce dispositif qui se voulait innovant, s'est retrouvé pris dans l'inertie des politiques d'insertion préexistantes.

## l) Un dispositif qui profite de la dynamique des politiques d'insertion

### a) Un contexte local et national favorables à son financement

Tout d'abord, le dispositif 115 de la jeunesse a profité de la dynamique actuelle des politiques d'insertion qui portent une attention particulière à la question du non-recours des jeunes et des publics dits « invisibles » depuis quelques années. Les jeunes « invisibles » sont apparus dans le paysage politique français par le biais de la prise en compte des NEET. Préoccupation initialement européenne, la question des NEET et de leur insertion s'est peu à peu imposée dans un débat politique français traversé par des interrogations sur la nature des droits sociaux des jeunes<sup>4</sup>. Les travaux sur les NEET ont poussé les chercheurs et les acteurs politiques à s'intéresser à la notion de non-recours, et en 2012, un premier rapport du CESE marque le début de la prise en compte politique du non-recours des jeunes. D'autres travaux ont ensuite été menés par le CESE<sup>5</sup> et des mesures ont été mises en place afin de faciliter l'accès aux droits des jeunes<sup>6</sup> telles que la Garantie Jeune ou encore le Plan Priorité Jeunesse de 2013.

En 2021 quand le projet est pensé par la coordinatrice du centre social, celui-ci se trouve ainsi en phase avec les préoccupations politiques du moment dans le champ de l'insertion et ceci autant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale. La prise en charge des publics « invisibles », soit des NEET qui se tiennent éloignés des institutions, est un problème émergent qui fait l'objet d'un intérêt croissant des acteurs publics. Sur le territoire de cette ville populaire de l'est lyonnais, de nombreux dispositifs nationaux et locaux sont mis en place depuis 2020 comme

---

<sup>4</sup> Vial B., « Comprendre la surexposition des jeunes aux difficultés administratives : une analyse critique des politiques publiques de jeunesse » in Défenseur des droits, Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France : contributions de chercheurs à l'enquête du Défenseur des droits, LaDocumentation française, Paris, 2019, p. 39-55.

<sup>5</sup> Voir notamment Dulin A. (2015) Sécuriser les parcours d'insertion, avis de suite pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et Dulin A., Vérot C., (2017) Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse, rapport au Premier ministre.

<sup>6</sup> Ibid.

les Cités de l'emploi, les cités éducatives ou encore un projet nommé « les Invisibles ». Il s'agit d'un dispositif porté par la Mission Locale de la ville et financé suite à un appel à projet de la région s'intitulant « mobiliser les invisibles ». On se rend donc compte que sur le territoire il y a un intérêt préexistant au projet « 115 de la jeunesse » pour l'insertion des publics dits invisibles et du non-recours de ces jeunes. Et cette préoccupation préexistante est motrice dans le recrutement des partenaires pour le projet 115 de la jeunesse. De nombreux acteurs ont ainsi évoqué l'inscription du projet 115 de la jeunesse dans la continuité du projet des « Invisibles » comme justificatif de l'inscription de leur structure comme partenaire au projet « 115 de la jeunesse ».

Mais au-delà du recrutement facilité des partenaires, la mise à l'agenda politique de l'insertion des jeunes « Invisibles » a facilité également le financement du projet. Comme le déclare la coordinatrice porteuse du projet, au moment où celui-ci est imaginé en collaboration avec des acteurs du territoire, un appel à projet de la Fondation de France portant sur l'insertion des jeunes est lancé. Quelques mois plus tard, le département lance une deuxième édition de l'appel à projet « mobiliser les invisibles ». La coordinatrice de projet du centre social répond à ces deux appels avec le projet « 115 de la jeunesse » qui recevra des fonds de la Fondation de France.

Le projet « 115 de la jeunesse » a de la sorte bénéficié, pour son élaboration, pour le recrutement des partenaires comme pour son financement, de la dynamique des politiques d'insertion aux échelles locales et nationales. Mais le montage du projet, et notamment le recrutement des partenaires a aussi parallèlement bénéficié du flou portant sur les notions mobilisées.

#### b) Un consensus autour du non-recours aux droits

Le projet du « 115 de la jeunesse » tel qu'il a été présenté aux financeurs regroupait des partenaires divers : une association de jeunes de la ville, un bailleur social, la mission locale, les services jeunesse et de sécurité de la mairie, la PJJ et un centre social. Si tous ces acteurs sont des acteurs du social et de l'insertion des jeunes présents sur la ville depuis longtemps, leur culture professionnelle n'en demeurent pas moins éloignées. Comment le projet a-t-il donc pu rassembler des acteurs aussi divers ?

Il ressort de l'enquête de terrain qui a été menée qu'un consensus semblait exister entre les différents professionnels de l'insertion et du social sur les raisons pour lesquelles les jeunes invisibles ne recouraient pas à leurs droits sur le territoire. On peut rapprocher ce consensus de la notion de coalition de cause présente dans la littérature sur « *l'Advocacy Coalition Framework* » qui présente la convergence et le partage « *d'un ensemble de croyances normatives et de perceptions* » comme un moteur à l'union d'entités qui auparavant étaient en conflit. Si ici, la notion de conflit n'est pas présente, les structures travaillant davantage ensemble que les unes contre les autres, la notion de coalition de cause apparaît malgré tout comme un outil intéressant afin de comprendre pourquoi les différents acteurs du territoire s'engagent dans la lutte contre le non-recours aux droits et services des « invisibles ».

Les entretiens réalisés permettent de saisir comment les professionnels de la ville expliquent le non-recours chez les jeunes « invisibles ». L'analyse montre à cet égard l'existence d'une vision largement partagée de ce phénomène : à leurs yeux, le non-recours s'explique davantage par les dispositions personnelles des jeunes que par les pratiques et les dispositifs proposés par les institutions. Cette approche, peu critique à l'égard des institutions

en général et du travail social en particulier, permet d' enrôler de nombreux acteurs locaux sans toutefois favoriser une rupture vis-à-vis de l' offre d' action publique antérieure.

Les entretiens réalisés tendent également à montrer que le non-recours aux droits et aux services des jeunes invisibles relève ici, d' après les professionnels, presque exclusivement de l' individu. En effet, les professionnels rencontrés évoquent l' environnement du jeune, son contexte familial ou encore l' influence de son groupe de pairs comme justifications au non-recours. Ces dernières sont toutes des conditions individuelles.

Cependant, leur analyse des causes du non-recours des « invisibles » ne s' arrête pas à la responsabilité individuelle. Cette dernière s' accompagne d' une responsabilité de l' État et des administrations publiques, sans que cette critique émanant des professionnels ne remette toutefois en cause les logiques et la pertinence même de « l' offre d' action publique ». Les professionnels imputent en effet majoritairement le non-recours des jeunes « invisibles » à une méconnaissance ou non-connaissance des dispositifs ou de la manière d' y accéder. A leurs yeux, le non-recours des jeunes est en grande partie de leur fait propre. Si les politiques mises en place leur paraissent bonnes, ils sont toutefois fortement critiques sur la façon d' accéder à des dispositifs qui sont selon eux trop complexes. Mais certaines institutions locales, du fait des interactions qu' elles ont avec les jeunes, sont également mises en cause afin d' expliquer la situation de rupture de certains jeunes. Pourtant, tous les travailleurs sociaux ne semblent pas s' accorder sur la pertinence de l' appellation des « invisibles » et certains sur l' existence même d' un non-recours des jeunes tandis que d' autres font mention d' un choix chez les jeunes de ne pas recourir à certains dispositifs.

Les raisons mises en avant par les professionnels pour expliquer la rupture qui s' opère entre les jeunes et les structures situent ce non-recours entre le non-recours par non-connaissance et celui par non-demande. En effet, les jeunes sont mal informés des dispositifs auxquels ils ont le droit mais ils ne font pas nécessairement de démarches pour s' informer plus avant à cause des *a priori* qu' ils ont intégrés sur les structures d' accompagnement. Ils se placent alors dans ce que Benjamin Vial qualifie de non-recours par non-concernement<sup>7</sup>. De plus, aux yeux des professionnels, les jeunes feraient le choix de se placer en retrait des dispositifs estimant que « ça ne les concerne pas ». Ce phénomène peut être analysé comme la manifestation de ce que Robert Castel qualifie de « déficit de citoyenneté »<sup>8</sup> chez les jeunes de quartiers populaires.

Les acteurs de l' action sociale envers les jeunes « invisibles » se retrouvent donc autour d' un consensus : le non-recours des jeunes est essentiellement un phénomène individuel. Ce partage d' une vision globale de la problématique du non-recours leur permet alors de tenter de collaborer les uns avec les autres pour mener une action collective d' autant plus facilement que l' offre publique et les pratiques sont peu remises en question. Aux yeux des professionnels de la ville, le non-recours des jeunes NEET résulte principalement d' un désenchantement à l' égard des institutions et des dispositifs d' accompagnement ainsi que d' une mauvaise information, ces deux facteurs s' alimentant l' un l' autre.

Le projet « 115 de la jeunesse » est donc un dispositif qui a émergé dans un contexte de prise en compte des jeunes éloignés des institutions autant au niveau national que local.

---

<sup>7</sup> Vial, B. R. (2020). L' expérience du non-recours dans les parcours d' insertion des jeunes peu ou pas diplômés. (Thèse). Université Grenoble Alpes

<sup>8</sup> Castel, R. (2006). La discrimination négative: Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 61, 777-808. <https://doi-org.sid2nomade-2.grenet.fr/>

L'existence et la prégnance de la problématique du non-recours des « invisibles » dans l'agenda politique du champ de l'insertion a facilité son financement ainsi que le recrutement des partenaires sur le territoire. L'enrôlement de ces derniers a été d'autant plus simple que l'ensemble des acteurs que nous avons pu rencontrer semblent partager une idée commune sur la question du non-recours : c'est par manque de connaissance et à cause de la complexité du système que les jeunes ne font pas appel à leurs droits.

## II) Une inertie du champ de l'insertion

Mais le projet « 115 de la jeunesse », s'il a trouvé un terrain propice dans sa construction théorique a pourtant dû faire face aux injonctions liées au travail social et s'est inscrit dans une continuité de mise en œuvre des politiques et des dispositifs préexistants sur le territoire. De plus, bien que le projet se veuille innovant et transversal entre les structures d'accompagnement, celui-ci n'a pas réussi à s'affranchir des relations inter-structures qui sont en cours sur le territoire. A cela s'ajoute également une divergence dans l'appréhension du terme « mobilisation » entre les acteurs.

### a) Une coopération nécessaire mais non effective

Le projet que nous avons suivi pendant notre enquête de terrain a été pensé comme un projet partenarial rassemblant des acteurs divers de l'action sociale et de l'insertion des jeunes du territoire. Si le partenariat semble être un élément fondamental de l'action sociale chez les personnes que nous avons rencontrées, celui-ci est aussi une injonction politique et financière. Le « 115 de la jeunesse », comme nous l'avons précisé précédemment a pris place dans un contexte de prise en charge générale des jeunes en situation de non-recours. Cette action publique telle qu'elle est conduite sur le territoire est la conséquence de l'histoire de la ville, du contexte et des relations que les acteurs peuvent entretenir les uns avec les autres.

Dans les entretiens que nous avons menés, les différents intervenants du social que nous avons pu rencontrer ont tous affirmé travailler de manière la plus fréquente possible en collaboration avec les autres structures du social et de l'insertion présentes sur le territoire de la commune et cela depuis longtemps.

Toutefois, si le travail partenarial est fortement valorisé sur le territoire par les professionnels qui semblent le pratiquer depuis longtemps de manière plus ou moins informelle, sa mise en œuvre par le biais de conventions ou de partenariats formels se révèle complexe. Il existe pour commencer des relations de pouvoir entre les différentes structures selon leurs liens ou la taille des structures. La coordinatrice explique ainsi en entretien : « *Le seul problème du « 115 de la jeunesse », c'est que je m'aperçois là, que j'ai loupé une stratégie. Je n'aurais pas dû moi proposer ce projet, le centre n'aurait pas dû être à l'initiative du projet. On aurait dû demander à la ville de porter le projet parce que là, maintenant les gens se posent des questions* ». La coordinatrice met ici en avant la problématique des champs d'exercice de chaque structure et les rôles qui leurs sont attribués. En effet, les élus de la mairie se sont montrés réfractaires à impliquer leurs services dans le projet et cela pour deux raisons : des tensions préexistaient entre les élus et la coordinatrice et parce qu'en portant ce projet, le centre social sortait du rôle d'animation qui lui est traditionnellement dévolu<sup>9</sup>. Cette problématique de

---

<sup>9</sup> Louis J., *Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : un nouveau rapport au politique ? Étude à partir de l'expérimentation des « tables de quartier »*, thèse pour le doctorat en aménagement et urbanisme, Université Paris X-Nanterre, 2021.

la répartition des compétences et leur sectorisation dans différents champs de l'action sociale est récurrente dans les discours des personnes rencontrées. Plusieurs ont fait mention du fait de ne pas devoir empiéter sur les compétences des autres ou sur le fait de bien définir les missions de chacun lorsqu'on été évoqué avec eux le « hors-les-murs » ou la connaissance des dispositifs par les autres travailleurs sociaux.

Au-delà de ces rapports de force qui peuvent faire obstacle à une coordination de l'action publique, la mise en œuvre effective des dispositifs rencontre également des difficultés d'articulation. Lors de nos soirées d'observation, la plupart du temps seuls les animateurs du centre social et la coordinatrice à l'initiative du projet étaient présents. Un animateur de la ville et un éducateur, dont la structure n'apparaît pas dans les partenaires, passaient régulièrement. Il est arrivé également que d'autres personnes passent quelques minutes sur le dispositif. Mais le travail relationnel demeurerait à la charge de centre social et la responsable du projet s'est sentie seule dans cette démarche d'accompagnement des « invisibles » sur les périodes de rencontre des jeunes. On retrouve le même genre de difficultés de coordination dans le dispositif des « invisibles » mis en place par la mission locale.

Ainsi, il ressort que malgré l'injonction financière et politique au partenariat et une volonté partagée de travailler de concert, la prise en charge intersectorielle n'est pas effective sur le territoire. Celle-ci se heurte en effet à ce qu'une personne rencontrée a qualifié « d'egos de structures » liés au fonctionnement historique en silo du travail social. Le « 115 de la jeunesse » questionne la séparation des compétences entre les différents acteurs. Si ce phénomène est très prégnant dans le cas de la prise en charge des jeunes « invisibles » qui demande de modifier les pratiques d'accompagnement et de rencontre des jeunes, il constitue une problématique récurrente du travail social actuel<sup>10</sup>.

#### b) Un ancrage et une dépendance aux dispositifs existants malgré une injonction à l'innovation

L'enquête que nous avons menée sur le « 115 de la jeunesse » a également mis en avant sa dépendance et son ancrage dans les dispositifs préexistants visant à l'insertion des jeunes. Il est notamment apparu que l'action sociale d'insertion en direction des jeunes « invisibles » se concentrait sur leur insertion professionnelle. En effet, l'action publique portant sur l'insertion des jeunes « invisibles » au niveau local semble refléter la tendance nationale en privilégiant l'emploi et la formation comme portes d'entrée et comme finalités de celle-ci. L'accompagnement dont ils bénéficient doit les conduire à devenir indépendants et à gagner leur place dans la société tout en leur inculquant les valeurs de l'âge adulte. Ce faisant, l'intervention sociale d'insertion des jeunes « invisibles » rejoint plus généralement l'action publique en direction de la jeunesse, poussant ces jeunes à obtenir un emploi afin d'atteindre l'indépendance. Leur parcours d'insertion est, dans tous les cas, structuré par cet objectif<sup>11</sup> et ceci même lorsque comme dans le cas du projet « 115 de la jeunesse », l'emploi ne constitue pas l'angle initialement privilégié.

---

<sup>10</sup> Voir par exemple Baronnet, J., Lyet, P., Poujol, V. & Valle, M. (2015). Les travailleurs sociaux : coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale ? et Dulin A., Vérot C., Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse, rapport au Premier ministre, 2017, p.101

<sup>11</sup> Muniglia, V., Rothé, C. & Thalineau, A. (2012). Accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratiques de la relation d'aide. Agora débats/jeunesses, 62,97-110. <https://doi.org/10.3917/agora.062.0097>

Lors des entretiens, il est ainsi ressorti que le but de l'accompagnement proposé dans le projet « 115 de la jeunesse » comme dans celui des « Invisibles », était de raccrocher les jeunes aux structures et de les faire entrer dans une trajectoire d'insertion classique. L'action publique mise en œuvre sur le territoire de manière générale en direction des jeunes « invisibles » est pensée comme une nouvelle porte d'entrée dans les dispositifs classiques d'insertion comme la Garantie Jeune. Son but est avant tout de simplifier l'accès des jeunes à ses dispositifs. En effet, à l'instar du « 115 de la jeunesse », les actions mises en place sur territoire pour lutter contre le non-recours des jeunes repose en grande partie sur les pratiques « d'aller-vers » et de « hors-les-murs » afin de permettre la rencontre entre les professionnels et les jeunes qui se tiennent éloignés des institutions. Ces pratiques constituent soit un retour à des approches anciennes abandonnées par la structure, soit une innovation, notamment pour les prescripteurs.

L'action publique en direction des jeunes « invisibles » ne constitue ainsi pas une offre nouvelle mais une manière de prendre en charge différemment ces publics à l'échelle locale. Ceci s'explique notamment par la dépendance à l'État (via des aides et des programmes tournés vers l'accompagnement). Les acteurs locaux de la prise en charge n'ont que peu de marges de manœuvre concernant le contenu de l'offre publique. En revanche, persuadés qu'une partie du problème vient de la manière plus que du fond, ils travaillent à modifier leur approche afin de mieux répondre aux attentes des jeunes « invisibles » et ceci d'autant plus qu'ils interprètent leur non-recours comme une manifestation de leur méconnaissance des dispositifs existants. De plus, la longue histoire de l'intervention sociale sur le territoire encadre l'action publique menée en direction des jeunes « invisibles », les anciennes méthodes de prise en charges ou encore l'histoire des structures étant encore très présentes dans l'esprit des professionnels qui se sont engagés dans cette action envers les « invisibles ».

Ainsi notre enquête menée auprès des professionnels s'étant engagés dans le projet « 115 de la jeunesse » montre que celui-ci s'inscrit dans la continuité de l'intervention sociale envers la jeunesse. Loin de se détacher des dispositifs existants, l'action repose sur ces derniers et les prolonge.

### c) La question de l'autonomie, entre rationalisation de l'action publique et volonté d' « empowerment » des jeunes

Le dispositif « 115 de la jeunesse » a été pensé comme un outil de mobilisation des jeunes « invisibles » par les différents partenaires. Pourtant, le terme « mobilisation » ne recouvre pas chez tous les mêmes logiques. En effet, pour la majorité des acteurs concernés, allant des financeurs jusqu'aux associations, la mobilisation des individus se comprend à titre individuelle et peut se traduire par l'autonomie du jeune vis-à-vis des institutions tout en s'inscrivant dans la société et non à sa marge. Il résulte de cette interprétation de la mobilisation que lors de la prise en charge, le jeune est placé en tant qu'acteur de sa propre réussite. C'est à lui que revient la charge de s'impliquer afin de trouver des stages, de découvrir des horizons professionnels différents ou encore un emploi. Cette implication des publics dans leur parcours, le fait de redonner la parole aux personnes accompagnées, participe au développement de leur « bien-être »<sup>12</sup>. Ce positionnement s'inscrit en réalité dans la transformation du paradigme de prise en charge qui est en cours depuis les années 1980-1990 qui ont vu passer l'action sociale

---

<sup>12</sup> Outin, J. (2016). Chapitre 16. L'accompagnement : des intentions à la pratique. Dans : , R. Lafore, Refonder les solidarités: Les associations au cœur de la protection sociale (pp. 243-254). Paris: Dunod.

d'une logique d'aide sociale à celle du parcours et de l'insertion<sup>13</sup>. S'en suit alors la logique de contrats et des politiques d'activation<sup>14</sup>.

La mobilisation est dans cette logique entendue comme la réintégration des « invisibles » dans une dynamique active conduisant à l'emploi. La preuve en est que dans l'appel à projet de la Préfecture du Rhône, nommé « Repérer et mobiliser les publics 'invisibles' et en priorité les plus jeunes d'entre eux », la particule « mobilis » apparaît plus d'une soixantaine de fois en vingt-trois pages dans le cahier des charges. Ainsi, le cahier des charges stipule : « *L'objectif de l'appel à projets est de financer des actions permettant de repérer, renouer le dialogue et remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi par des campagnes actives de repérage, en amont d'une offre de parcours d'intégration sociale et d'insertion professionnelle* »<sup>15</sup>. De manière générale, la question de la mobilisation s'ancre dans une volonté d'autonomisation des individus dans leur vie personnelle chez les intervenants sociaux que nous rencontrés. On retrouve ici des pratiques qui « visent la capacitation des usagers à se prendre en charge eux-mêmes »<sup>16</sup>. Le terme « mobilisation » traduit ici la diffusion instrumentée et partielle de la notion « d'empowerment » dans l'action publique française, laissant de côté sa dimension collective.<sup>17</sup>

*A contrario*, s'inscrivant dans la tradition de l'éducation populaire émancipatrice, la coordinatrice du centre social envisage la mobilisation autant comme « *l'action de rassembler et de dynamiser les énergies* »<sup>18</sup> des jeunes que comme « *l'action de mobiliser ses propres facultés* »<sup>19</sup>. Son objectif lorsqu'elle a imaginé le dispositif était de donner la possibilité aux jeunes, forte de son expérience dans une recherche action menée depuis 2016 et s'appuyant sur les principes du travail social édités par Saul Alinsky, de faire par eux-mêmes et de s'impliquer dans la vie de la ville. On retrouve dans son discours, l'importance militante et politique initiale portée par « *l'empowerment* » absentes du discours commun aux autres acteurs. Cette conception militante de la notion de « mobilisation » a constitué un second frein pour la mise en place du projet « 115 de la jeunesse » vis-à-vis des élus de la municipalité avant même la mise en œuvre du projet. En effet, des tensions préexistaient entre ces acteurs découlant

---

<sup>13</sup> Lafore, R. (2016). Chapitre 13. Un nouveau paradigme pour l'action sociale: L'usager, la personne, le citoyen. Dans : Lafore R., Refonder les solidarités : Les associations au coeur de la protection sociale (pp. 195-214). Paris: Dunod.

<sup>14</sup> A partir de la mise en place du RMI, les aides financières sont liées à un accompagnement de la personne

<sup>15</sup> Appel à projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux » de la Cahier des charges p.8

<sup>16</sup> Goirand, S. (2015). L'activation et la capacitation des individus au concret. Le cas des accompagnements individualisés de Réussite éducative. Sciences & Actions Sociales, 2, 84-102.

<https://doi.org/10.3917/sas.002.0084> d'après Ehrenberg, A. (2011). La société du malaise: Une présentation pour un dialogue entre clinique et sociologie. Adolescence, 293, 553-570. <https://doi-org.acces.entpe.fr/10.3917/ado.077.0553> . A propos de la relation et de la visée de capacitation voir par exemple Astier, I. (2009). Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale. Informations sociales, 152, 52-58. <https://doi-org.sid2nomade-2.grenet.fr/10.3917/inso.152.0052>

<sup>17</sup> Concernant le sens et la traduction du terme « *empowerment* », voir Bacqué, M., Biewener, C. (2015). L'empowerment, une pratique émancipatrice ?. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2015.01> et Lavigne, A. (2021). Les concepts. Empowerment : pouvoir de tous les possibles ou possibilité de pouvoir(s). De quelle réalité parle-t-on ? Forum, 162(1), 7-18. <https://doi.org/10.3917/forum.162.0007>

<sup>18</sup> D'après la définition du dictionnaire Larousse en ligne, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/mobilisation/51883>

<sup>19</sup> Ibid.

directement de cette divergence de compréhension de la « mobilisation » suite à un projet mené précédemment.

Le flou sémantique entourant le terme « mobilisation » a semble-t-il facilité la mise en place du projet « 115 de la jeunesse »<sup>20</sup>. En effet, si la coordinatrice n'était pas en phase avec les autres acteurs du projet, ce flou lui a permis, malgré la réticence des élus locaux, de recruter les partenaires et les financements nécessaires à sa mise en œuvre. D'autant plus que ce terme fait ressortir dans tous les cas la volonté d'un passage d'un usager passif à un usager actif, bien que le sens qui lui est donné diffère entre les différents acteurs. Son emploi généralisé mais imprécis dans le champ de l'accompagnement peut se comprendre par la place croissante que la notion d'« *empowerment* » prend dans le travail social français depuis les années 1980 et l'apparition des politiques d'activation.

## Conclusion

Ainsi, le projet « 115 de la jeunesse » a été pensé comme un projet partenarial dans le but de lutter contre le non-recours aux droits et aux services des jeunes « invisibles ». Dans un premier temps, comme la question des « invisibles » et du non-recours des jeunes se trouvait être poussée sur l'agenda politique du champ de l'insertion, la mise en place du projet s'en est trouvée facilitée. En effet, le dispositif tel que pensé par la coordinatrice du centre social trouvait sa place dans un champ d'action politique naissant permettant son financement et l'adhésion de partenaires. Le recrutement des partenaires s'est d'ailleurs fait d'autant plus facilement que les intervenants de l'action sociale sur le territoire s'entendent pour attribuer le non-recours aux droits des jeunes à une méconnaissance des dispositifs existants, remettant ainsi très peu en cause l'offre et l'accompagnement proposés aux jeunes.

Le dispositif et la prise en charge des « invisibles » de manière générale ne représentent donc pas, sur le territoire, une rupture dans l'action publique en direction de la jeunesse ou des personnes vulnérables. Les changements qui sont opérés restent à la marge, visant essentiellement à permettre aux jeunes de rentrer plus simplement dans un parcours d'insertion. Mais de la même manière que pour les autres jeunes, les professionnels, bienveillants et empathiques, tentent de rendre les jeunes les plus autonomes possibles. De plus, si les différents acteurs collaborent à mettre en place une action collective, c'est autant par l'établissement d'un consensus autour de la question de l'accès aux droits et aux services des jeunes NEET que poussés par la logique de chalandisation de l'action publique. C'est ainsi que la « mobilisation » des jeunes prend une place centrale dans les discours des professionnels illustrant la diffusion de la dimension capacitaire de « *l'empowerment* » dans le travail social français.

S'il s'inscrit dans les dynamiques actuelles du travail social, le projet « 115 de la jeunesse » a mis en lumière les tensions que la prise en compte des « invisibles » dans l'action sociale a fait naître. Demandant aux intervenants du social et de l'insertion de modifier leur méthode de travail et d'approche, la prise en charge de ce nouveau public tord l'action sociale mise en œuvre sur le territoire et pose -entre autres- la question de la sectorisation de l'intervention sociale rendant le travail partenarial compliqué. Celui-ci s'est trouvé de plus

---

<sup>20</sup> Pour des exemples de tensions autour de la notion d'*empowerment* dans d'autres champs d'action, voir Balazard H. et Rui S, « Mésentente autour d'une expérience d'*empowerment* consacrée à la lutte contre les discriminations », *Les cahiers de la LCD*, vol. 8, no. 3, 2018, pp. 25-43.

fortement impacté par le passif existant entre les structures et les divergences de positions sur la question de la « mobilisation » des publics.

## Bibliographie

Astier, I. (2009). Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale. Informations sociales, 152, 52-58. <https://doi-org.sid2nomade-2.grenet.fr/10.3917/inso.152.0052>

Bacqué, M., Biewener, C. (2015). L'empowerment, une pratique émancipatrice ?. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bacqu.2015.01>

Balazard H. et Rui S, « Mésentente autour d'une expérience d'empowerment consacrée à la lutte contre les discriminations », Les cahiers de la LCD, vol. 8, no. 3, 2018, pp. 25-43

Baronnet, J., Lyet, P., Poujol, V. & Valle, M. (2015). Les travailleurs sociaux : coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale ? et Dulin A., Vérot C., Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse, rapport au Premier ministre, 2017, p.101

Bresson, M. (2002). Les centres sociaux. Entre expertise et militantisme, PARIS, France : L'Harmattan

Bucolo, E., Eydoux, A., Fraisse, L., Garabige, A., Lima, L., Simha, J., Trabut, L. & Vivés, C. (2019). Penser global, agir local ? Désectorisation des politiques sociales et échelles d'action publique. Revue française des affaires sociales, -1, 41-61

Caboche, C. (2020). La galère des jeunes dits « invisibles ». Les Cahiers du Développement Social Urbain, 71, 9-11. <https://doi.org/10.3917/cdsu.071.0009> que sur l'interprétation qu'en font les professionnels du social que nous avons rencontré

Castel, R. (2006). La discrimination négative: Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue. Annales. Histoire, Sciences Sociales, 61, 777-808. <https://doi-org.sid2nomade-2.grenet.fr/>

Dulin A. (2015) Sécuriser les parcours d'insertion, avis de suite pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et Dulin A., Vérot C., (2017) Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse, rapport au Premier ministre.

Goirand, S. (2015). L'activation et la capacitation des individus au concret. Le cas des accompagnements individualisés de Réussite éducative. Sciences & Actions Sociales, 2, 84-102. <https://doiorg.acces.entpe.fr/10.3917/sas.002.0084>

Lafore, R. (2016). Chapitre 13. Un nouveau paradigme pour l'action sociale: L'utilisateur, la personne, le citoyen. Dans : Lafore R., Refonder les solidarités : Les associations au coeur de la protection sociale (pp. 195-214). Paris: Dunod.

Lavigne, A. (2021). Les concepts. Empowerment : pouvoir de tous les possibles ou possibilité de pouvoir(s). De quelle réalité parle-t-on ? Forum, 162(1), 7-18.  
<https://doi.org/10.3917/forum.162.0007>

Louis J., Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : un nouveau rapport au politique ? Étude à partir de l'expérimentation des « tables de quartier », thèse pour le doctorat en aménagement et urbanisme, Université Paris X-Nanterre, 2021.

Muniglia, V., Rothé, C. & Thalineau, A. (2012). Accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratiques de la relation d'aide. Agora débats/jeunesses, 62,97-110. <https://doi.org/10.3917/agora.062.0097>

Outin, J. (2016). Chapitre 16. L'accompagnement : des intentions à la pratique. Dans : , R. Lafore, Refonder les solidarités: Les associations au cœur de la protection sociale (pp. 243-254). Paris: Dunod

Vial B., « Comprendre la surexposition des jeunes aux difficultés administratives : une analyse critique des politiques publiques de jeunesse » in Défenseur des droits, Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France : contributions de chercheurs à l'enquête du Défenseur des droits, LaDocumentation française, Paris, 2019, p. 39-55.

Vial, B. R. (2020). L'expérience du non-recours dans les parcours d'insertion des jeunes peu ou pas diplômés. (Thèse). Université Grenoble Alpes